DOCUMENT RESUME

ED 155 379 CE 016 694

TITLE	Glossary of Terms Used in Technical and Vocational Education. Education and Culture. (2nd Edition.)
INSTITUTION	Council for Cultural Cooperation, Strasbourg (France).
REPORT NO	CCC/EGT-77-23-bil.
PUB DATE	6 Jun 77
NOTE	45p.; Not available in hard copy due to reproducibility problems
EDRS PRICE	MF-$0.83 Plus Postage. BC Not Available from EDRS.
DESCRIPTORS	*Definitions; Employment; Employment Qualifications; *English; *French; *Fundamental Concepts; Glossaries; Guidance; *International Programs; Languages; Organization; Teacher Education; *Technical Education; Vocabulary; *Vocational Education

ABSTRACT

Written to assist vocational-technical educators in clarifying and harmonizing basic terminology at international meetings, this English/French glossary of commonly used terms in vocational and technical education covers sixty-three terms which have been divided into seven major categories. These categories include fundamental terms and terms relating to vocational training, the structure of education, employment, levels of qualifications, guidance, and teaching and/or training staff. Concise definitions restricted to fundamental concepts are offered for each term in both English and French. (BM)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED155379

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

EDUCATION & CULTURE

Doc. CCC/EGT (77) 23 bil.

GLOSSARY OF TERMS USED IN TECHNICAL AND VOCATIONAL EDUCATION

GLOSSAIRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

BEST COPY AVAILABLE

SCOPE OF INTEREST NOTICE
The ERIC Facility has assigned this document for processing to: CE | IR
In our judgement, this document is also of interest to the clearinghouses noted to the right. Indexing should reflect their special points of view.

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL IN MICROFICHE ONLY HAS BEEN GRANTED BY
CE/CCC
TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC) AND USERS OF THE ERIC SYSTEM."

U S DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION
THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY

CE016694

CONSEIL DE LA COOPÉRATION CULTURELLE
Comité de l'enseignement général et technique
Strasbourg
1977

Strasbourg, le 6 juin 1977 CCC/EGT (77) 23

COMITE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNIQUE

COMMITTEE FOR GENERAL AND TECHNICAL EDUCATION

Glossaire de l'enseignement technique et professionnel
Glossary of terms used in technical and vocational education

2 ème édition

Preface :

1. In education, particularly technical and vocational education, terminology is often inadequately defined and thus leads to unfortunate cases of confusion and misunderstanding at international meetings.

For the sake of correct understanding and progress in pursuit of the joint work undertaken, it is imperative to clarify the fundamental terms and use harmonised terminology.

2. The following appears to be the two basic difficulties in the drawing-up of a glossary :

- What a term covers may vary not only from one language to another but even between two countries sharing a common language.

- A single language often uses for a given concept a number of terms regarded as synonymous, even though one or other of them conveys a nuance.

3. The first of these difficulties can be overcome only by an "ad hoc" terminology for use in international relations, even if the definitions adopted do not correspond exactly to those commonly accepted in one or other of the countries concerned. Such "ad hoc" definitions have been used successfully at a number of meetings organised by the Committee for General and Technical Education.

4. With regard to the second difficulty referred to above, it seems desirable, where any group of terms have more or less similar meanings, to deal with the group as a whole, choosing a term which covers the widest concept and recommending its use wherever possible to the exclusion of any synonyms, while drawing attention to nuances conveyed by similar terms and recommending that those terms be used only if it is desired to emphasise the nuance.

5. As to the method of approach, there are two possibilities :

- to take existing terms and briefly fix their meaning ; this method seems appropriate if the terminology of only one language (eg French or English) is used.

Avant-propos :

1. En matière d'enseignement, et surtout d'enseignement technique et professionnel, la terminologie, souvent mal définie, cause dans les réunions internationales des confusions et des malentendus regrettables.

Une précision des termes fondamentaux et l'application d'une terminologie harmonisée s'impose dans l'intérêt même d'une bonne compréhension et de l'avancement des travaux communs entrepris.

2. Les deux difficultés essentielles pour l'établissement d'une terminologie semblent être les suivantes :

- La définition d'un même terme peut varier, non seulement d'une langue à une autre, mais encore pour les pays à langue commune d'un pays à l'autre.
- Pour un concept déterminé on applique souvent dans la même langue indifféremment plusieurs termes considérés comme synonymes ; cela, même quand l'un ou l'autre de ces termes exprime une nuance.

3. La première de ces difficultés ne peut être surmontée que par l'établissement d'une terminologie "ad hoc" utilisable dans les relations internationales, même si les définitions adoptées ne correspondent pas entièrement à celles qui sont courantes dans l'un ou l'autre des pays considérés. De pareilles définitions "ad hoc" ont été utilisées avec succès dans un certain nombre de réunions organisées par le Comité de l'Enseignement Général et Technique.

4. Quant à la deuxième des difficultés signalées, il semble opportun de traiter ensemble un groupe de termes à contenu plus ou moins voisin en choisissant un terme qui couvre le concept le plus large et en recommandant son emploi, autant que possible, à l'exclusion de synonymes éventuels, et en indiquant les nuances de termes à contenu semblable et en recommandant de les utiliser seulement si l'accent doit être mis sur cette nuance.

5. Deux approches méthodologiques peuvent être envisagées :

- partir de termes existants pour en fixer sommairement le contenu. Cette méthode semble indiquée si on se limite à la terminologie d'une seule langue (par exemple le français ou l'anglais).

- to take clear and well defined concepts and find the most suitable terms for them ; this method seems more expeditious if the aim is to prepare glossaries in various national languages on the basis of terminology already established in a reference language.

6. Concise definitions of terms, restricted to their fundamental characteristics seemed preferable to virtually exhaustive descriptions of what the terms cover, particularly in the first stage ; the definitions could, if necessary, be supplemented by further descriptions later.

7. Although opinions on the subject differ widely and scarcely facilitate co-ordination or the finding of a common denominator the following proposals have, wherever possible, taken into account :

- the views of members of the "Terminology" Working Party set up by the Committee for General and Technical Education ;
- experiments with "ad hoc" definitions at meetings organised by the Committee for General and Technical Education ;
- similar work in this field by other international organisations such as ILO, Unesco, and the European Communities.

8. For further information on this subject, reference to the following documents should be made :

Council of Europe

Schools systems - A Guide, Strasbourg, 1970.

EUDISED Multilingual Thesaurus, MOUTON, Paris, 1973.

Educational institutions - Terminology DECS/Doc (74)
Belgium, Denmark, Federal Republic of Germany, Finland, Norway, Scotland, Sweden, Turkey, United Kingdom.

Technical and vocational education, Annotated Bibliography (1968 - 1976) CCC/EGT (76) 15.

- partir de concepts clairs et bien définis pour leur appliquer le terme le plus adéquat. Cette méthode paraît plus cohérente s'il s'agit d'établir des glossaires dans les différentes langues nationales sur la base d'une terminologie préalablement fixée dans une langue de référence.

6. Devant le choix d'une description plus ou moins exhaustive du contenu des termes ou d'une définition ramassée qui se limite à l'énoncé des caractéristiques fondamentales, il a paru indiqué de donner la préférence à la deuxième formule, cela surtout dans une première étape, quitte à compléter éventuellement cette définition plus tard par une description complémentaire.

7. Bien que les opinions en la matière soient très différentes et ne facilitent guère une coordination et la recherche d'un dénominateur commun, les propositions qui suivent ont tenu compte dans la mesure du possible :

- des avis émanant des membres du Groupe de Travail "Terminologie" institué par le Comité de l'Enseignement Général et Technique ;

- des expériences faites avec des définitions "ad hoc" lors de réunions organisées par le Comité de l'Enseignement Général et Technique ;

- des travaux analogues entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales, telle que l'OIT, l'Unesco et les Communautés européennes.

8. Pour un complément d'information, on pourra se reporter aux documents suivants :

Conseil de l'Europe Guide des systèmes scolaires, Strasbourg, 1970.

EUDISED, Thesaurus Multilingue, MOUTON, Paris, 1973.

Institutions éducatives. Terminologie DESC/Doc (74) Belgique (Francophone), Espagne, France, Italie.

Enseignement technique et professionnel Bibliographie commentée (1968 - 1976) CCC/EGT (76) 15

Unesco

Revised recommendations concerning technical and vocational education, Unesco, Paris, 1974, 18 p.

IBE Education Thesaurus, the Unesco Press, Paris, 1975.

ILO

CIRF Glossary, Geneva, 1973, 26 p.

Recommendations concerning Vocational Guidance and Vocational Training, Geneva, 1975, 29 p.

Unesco — Recommandations révisées concernant l'enseignement technique et professionnel, Unesco, Paris, 1974, 19 p.

IBE Education Thesaurus, the Unesco Press, Paris, 1975.

OIT — Glossaire du CIRF, Genève, 1975, 28 p.

Recommandations concernant le rôle de l'orientation et de la formation professionnelle, Genève, 1975, 32 p.

ENGLISH

A. FUNDAMENTAL TERMS

A.1. Education
A.2. Training
A.3. Teaching
A.4. Learning
A.5. Instruction
A.6. Formal education
A.7. Informal education
A.8. Indirect education

B. TERMS RELATING TO VOCATIONAL TRAINING

B.1. Vocational training
B.2. Initial training
B.3. Basic training
B.4. Specialisation or specialist training
B.5. Continued training or further training
B.6. Re-training for up-grading
B.7. Re-training for up-dating
B.8. Re-training for re-deployment
B.9. Refresher training
B.10. Occupational practice period
B.11. Apprenticeship
B.12. On-the-job-training
B.13. Training workshop

C. TERMS RELATING TO THE STRUCTURE OF EDUCATION

C.1. General education
C.2. Vocational education
C.3. Technical education
C.4. Technical and vocational education
C.5. Pre-vocational education
C.6. Secondary education
C.7. Compulsory education
C.8. Vocational school
C.9. Technical school
C.10. Secondary Technical school
C.11. Training centre
C.12. Discipline (subject or group of subjects)
C.13. Technology
C.14. Technique
C.15. Technical

FRANCAIS

TERMES FONDAMENTAUX

A.1. Education
A.2. Formation
A.3. Enseignement
A.4. Apprentissage
A.5. Instruction
A.6. Education "formelle"
A.7. Education "informelle"
A.8. Education indirecte

B. TERMES RELATIFS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

B.1. Formation professionnelle
B.2. Formation initiale
B.3. Formation de base
B.4. Spécialisation ou formation spécialisée
B.5. Formation continuée
B.6. Perfectionnement
B.7. Recyclage
B.8. Conversion
B.9. Réadaptation
B.10. Stage
B.11. Apprentissage
B.12. Formation en cours d'emploi
B.13. Atelier de formation

C. TERMES RELATIFS A LA STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT

C.1. Enseignement général
C.2. Enseignement professionnel
C.3. Enseignement technique
C.4. Enseignement technique et professionnel
C.5. Enseignement pré-professionnel
C.6. Enseignement secondaire
C.7. Scolarité obligatoire
C.8. Ecole professionnelle
C.9. Ecole technique
C.10. Ecole technique secondaire
C.11. Centre de formation
C.12. Discipline
C.13. Technologie
C.14. Technique (substantif)
C.15. Technique (adjectif)

D. TERMS RELATING TO EMPLOYMENT

D.1. Employment or Job
D.2. Profession or Occupation
D.3. Craft or Trade
D.4. Skilled trade or Skilled work
D.5. Worker
D.6. Manual worker
D.7. Self-employed craftsman
D.8. Qualification

E. TERMS RELATING TO LEVELS OF QUALIFICATION

E.1. Unskilled worker or Operative
E.2. Semi-skilled worker
E.3. Skilled worker or Craftsman
E.4. Supervisor
E.5. Master craftsman (self-employed)
E.6. Technician
E.7. Engineer or Technologist
E.8. Craft certificate

F. TERMS RELATING TO GUIDANCE

F.1.
F.2. Guidance
F.3. Educational guidance
F.4. Vocational guidance

G. TERMS RELATING TO TEACHING AND/OR TRAINING STAFF

G.1. Educator
G.2. Teacher
G.3. Technical teacher
G.4. Craft teacher
G.5. Instructor
G.6. Assistant instructor
G.7. Training Officer, Group Training Officer, Director of Training

D. TERMES RELATIFS A L'EMPLOI

D.1. Emploi
D.2. Profession
D.3. Métier
D.4. Métier qualifié ou Travail qualifié
D.5. Travailleur
D.6. Ouvrier
D.7. Artisan
D.8. Qualification

E. TERMES RELATIFS AUX NIVEAUX DE QUALIFICATION

E.1. Travailleur ou Ouvrier non qualifié
E.2. Travailleur ou Ouvrier semi qualifié
E.3. Travailleur ou Ouvrier qualifié
E.4. Agent de maîtrise
E.5. Maître-artisan
E.6. Technicien
E.7. Ingénieur
E.8. Certificat d'aptitude professionnelle

F. TERMES RELATIFS A L'ORIENTATION

F.1. Orientation
F.2. Guidance
F.3. Orientation scolaire
F.4. Orientation professionnelle

G. TERMES RELATIFS AU PERSONNEL ENSEIGNANT ET/OU AU PERSONNEL DE FORMATION

G.1. Educateur
G.2. Enseignant
G.3. Professeur d'enseignement technique
G.4. Professeur d'enseignement professionnel
G.5. Instructeur
G.6. Moniteur
G.7. Responsable de Formation, Chef du Service de Formation, Directeur de la Formation

A. FUNDAMENTAL TERMS

A.1. EDUCATION

"All actions and influences likely to increase an individual's knowledge, develop his skills and fashion his behaviour in the various situations he will encounter during his life".

Comment 1 : The general aim of education is thus the harmonious and fullest possible development of the individual's personality.

Comment 2 : Education may give priority to preparing individual behaviour in specific situations (eg : education in citizenship, social education, vocational education, road safety education), or it may concentrate on developing one aspect of the personality (eg : technological education, physical education, aesthetic education).

A.2. TRAINING

"All actions likely to increase an individual's knowledge, develop his skills and fashion his behaviour in specific situations he will encounter during his life".

This general term has a more restricted sense than education and can be made more precise by the addition of a qualifying attribute (eg : character training, training in citizenship, moral training, vocational training, managerial training). In some contexts, the term "training" is used as the equivalent of "education".

Recommendation : This term should be used with caution unless it is intended to stress the nuance referred to.

A.3. TEACHING

"The imparting of knowledge and/or of skill".

A. TERMES FONDAMENTAUX

A.1. EDUCATION

"Ensemble des actions et des influences susceptibles d'enrichir les connaissances d'un individu, de développer ses aptitudes et de lui faire prendre les attitudes qui doivent déterminer son comportement dans les différentes situations devant lesquelles il se trouve au cours de sa vie".

Remarque 1 : L'objectif général de l'éducation est donc l'épanouissement harmonieux et aussi complet que possible de la personnalité de l'individu.

Remarque 2 : L'éducation peut viser prioritairement la préparation au comportement de l'individu dans des situations particulières (exemples : éducation civique, éducation sociale, éducation professionnelle, éducation routière, etc.), ou encore être centrée sur le développement d'un aspect seulement de la personnalité (exemples : éducation technologique, éducation physique, éducation artistique, etc.)

A.2. FORMATION

"Ensemble des actions susceptibles d'enrichir les connaissances d'un individu, de développer ses aptitudes et de déterminer son comportement dans des situations spécifiques durant toute sa vie".

Terme dont le sens restrictif par rapport à éducation peut être précisé par un qualificatif complémentaire (exemples : formation du caractère, formation civique, formation morale, formation professionnelle, formation des cadres, etc.). Dans certains contextes le terme de formation est employé comme l'équivalent du terme "éducation" (par exemple : formation civique = éducation civique).

Recommandation : Il convient d'employer ce terme avec circonspection, à moins qu'on ne veuille relever la nuance indiquée.

A.3. ENSEIGNEMENT

"Acte de transmission de connaissances théoriques (savoirs) ou pratiques (savoir-faire)".

Remarque : Dans ce sens, l'enseignement n'est qu'une des formes, un des moyens ou un des aspects de l'éducation.

A.4. LEARNING

"The acquisition of knowledge and/or of skills", (cf. B.1.).

A.5. INSTRUCTION

"The transmission of theoretical or practical information in an imperative manner".

A.6. FORMAL EDUCATION

"Education which normally takes place within the school system".

A.7. INFORMAL EDUCATION

"Regular or intermittent educational action, systematically planned, which takes place outside the formal school system and is intended for particular groups who require special educational methods".

A.8. INDIRECT EDUCATION

"Any educational action involving means other than formal or informal education". (eg indirect education through the mass media or the environment).

Recommandation : Il conviendrait d'employer le terme seulement dans le sens restreint de la définition indiquée (exemples : enseignement programmé, enseignement par correspondance, enseignement des mathématiques, etc.) et d'utiliser dans tous les autres cas le terme "éducation" (exemples : éducation professionnelle, éducation primaire, etc.).

A.4. APPRENTISSAGE

"Acquisition de connaissances et/ou d'aptitudes" (cf. B.1.).

A.5. INSTRUCTION

"Transmission d'information théoriques et pratiques d'une manière impérative".

A.6. EDUCATION "FORMELLE" (scolaire)

"Education qui se poursuit normalement dans le système scolaire".

A.7. EDUCATION "INFORMELLE" (extra-scolaire)

"Actions éducatives, régulières ou intermittentes, utilisées à l'extérieur du système scolaire, à l'intention de certains groupes pour lesquels des méthodes pédagogiques spécifiques s'imposent".

A.8. EDUCATION INDIRECTE

"Toute action éducative passant par d'autres voies que celles de l'éducation formelle et informelle". (par exemple, éducation indirecte par les mass média ou par l'environnement).

Remarque : On trouve parfois le terme "école parallèle". Il est fortement à déconseiller et à remplacer par le terme "éducation indirecte".

B. TERMS RELATING TO VOCATIONAL TRAINING

In this section, the word "vocational" is taken in its widest sense, without any implication as to the level of training. (cf C.2a)

B.1. VOCATIONAL TRAINING

"All action principally aimed at providing the theoretical knowledge, practical skill and attitudes needed for a job in a particular occupation or group of related occupations".

B.2. INITIAL TRAINING

"First complete vocational training qualifying the individual for a job". (cf. B.5.)

Comment : The term is mainly used to differentiate this training from all forms of later vocational training (re-training, refresher training, etc.).

B.3. BASIC TRAINING

"That part of training which forms the introduction to the practical skills and theoretical knowledge essential to a particular job or group of more or less similar jobs" (cf. B.4.)

Comment : Basic training, whose precise content is difficult to define, is often regarded as a first stage in vocational training, one which is followed by more specialised training.

B.4. SPECIALISATION or SPECIALIST TRAINING

"Training designed to consolidate, develop and supplement the theoretical knowledge and practical skills acquired in basic training and so ensure competence at the desired level with a view to a specific form of employment or a specific function within that employment".

Comment : The degree of specialisation may be more or less advanced according to the specific skills required by a form of employment or a job.

B. TERMES RELATIFS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Note introductive : Dans ce chapitre le terme "professionnel" est pris au sens large et n'implique aucun élément de niveau de formation. (cf. C.2a)

B.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

"Ensemble des actions visant essentiellement à faire acquérir les connaissances, les savoir-faire et les attitudes nécessaires pour occuper un emploi relevant d'une profession déterminée ou d'un groupe de professions apparentées".

B.2. FORMATION INITIALE

"Première formation professionnelle complète pour pouvoir occuper un emploi". (cf. B.3.)

Remarque : Le terme est employé surtout pour marquer l'opposition avec toutes les formes d'une formation professionnelle ultérieure (perfectionnement, mise à jour, conversion, etc.).

B.3. FORMATION DE BASE

"Formation partielle consistant en une initiation aux savoir-faire et aux connaissances indispensable pour l'occupation d'un emploi déterminé ou d'un groupe d'emplois plus ou moins similaires". (cf. B.4.)

Remarque : La formation de base dont le contenu exact est difficile à préciser, est considérée souvent comme une première étape de la formation professionnelle, sur laquelle se greffe une formation plus spécialisée.

B.4. SPECIALISATION ou FORMATION SPECIALISEE

"Formation destinée à consolider, à développer et à compléter les connaissances et les savoir-faire acquis par une formation de base pour assurer la compétence au niveau voulu en vue de l'occupation d'un emploi déterminé ou d'une fonction spécifique dans le cadre de cet emploi".

Remarque : Le degré de spécialisation peut être plus ou moins poussé suivant les compétences spécifiques exigées par un emploi ou un poste de travail.

B.5. CONTINUED TRAINING or FURTHER TRAINING

"Any training following initial training or employment".

Comment : Not to be confused with permanent education which is a life-long process.

B.6. RE-TRAINING FOR UP-GRADING

"Continued training for increasing competence and efficiency with a view to promotion".

B.7. RE-TRAINING FOR UP-DATING

"Continued training for keeping employed persons' theoretical knowledge and practical skills abreast of developments in their job".

B.8. RE-TRAINING FOR RE-DEPLOYMENT

"Training providing the theoretical knowledge and practical skills needed for a job other than that in which the person concerned is or has been working or for which he has been trained. Such training may be given to persons who have not received initial training as well as to those who have had previous training".

Comment : Re-training for disabled persons is usually referred to as rehabilitation.

B.9. REFRESHER TRAINING

"Training for persons previously employed, who wish to return to their work, or find similar work, after a prolonged interruption".

B.10. OCCUPATIONAL PRACTICE PERIOD

"Period during which a person in training works in an occupational environment to supplement his training and acquire practical experience of working conditions and methods in the employment for which he is preparing".

B.5. FORMATION CONTINUEE

"Toute formation postérieure à une formation initiale ou un emploi".

Remarque : Le terme de "formation continuée" semble préférable à ceux de "formation continue" ou "formation permanente". A ne pas confondre avec l'"éducation permanente" qui dure toute la vie de l'individu.

B.6. PERFECTIONNEMENT

"Formation continuée ayant pour but d'augmenter la compétence et l'efficacité dans l'emploi occupé et permettre une promotion éventuelle".

B.7. RECYCLAGE

"Formation continuée s'adressant à des personnes en situation d'emploi et ayant pour but la mise à jour de leur savoir et de leur savoir-faire en face de l'évolution de leur emploi".

B.8. CONVERSION (de préférence à reconversion)

"Formation continuée permettant d'acquérir les connaissances et les savoir-faire exigés pour l'occupation d'un emploi autre que celui dans lequel la personne intéressée travaille ou a travaillé dans le passé. Cette formation peut s'adresser tout aussi bien à des personnes qui n'ont pas reçu de formation initiale qu'à celles qui ont déjà reçu une formation antérieure".

B.9. READAPTATION

"Formation continuée donnée aux personnes qui, à la suite d'une incapacité de travail ou d'un abandon, n'ont - pendant une période plus ou moins longue - plus occupé l'emploi pour lequel elles etaient formées et qui désiraient y revenir ou occuper un emploi similaire".

Remarque : Fréquemment on emploie comme synonyme le terme impropre de "réintégration". Ce terme n'a aucun contenu formatif. La réintégration dans un emploi peut avoir lieu à la suite d'une réadaptation.

B.10. STAGE

"Période pendant laquelle une personne en formation est admise dans une entreprise ou un service pour y compléter sa formation et apprendre à connaître, en position d'emploi, les conditions et les modalités suivant lesquelles se poursuit le travail auquel elle se prépare".

B.11. APPRENTICESHIP

"Specific form of systematic vocational training in an undertaking in accordance with conditions and methods agreed by word of mouth or in writing between the employer who assumes responsibility for the training and the person to be trained, or his legal representative".

B.12. ON-THE-JOB TRAINING

"Training given in an undertaking in the course of a job in which the ordinary performance of the duties involved is used to impart the necessary theoretical knowledge and practical skills".

Comment : This is always a limited form of training, usually for a specific job or for a limited range of similar jobs.

B.13. TRAINING WORKSHOP

"Workshop or any similar installation such as a building site or a kitchen used mainly for practical training".

Comment : Such an installation must be designed and equipped for the purpose and have qualified staff.

B.11. APPRENTISSAGE

"Régime particulier de formation professionnelle systématique dans une entreprise suivant des conditions et des modalités fixées par une convention orale ou écrite entre l'employeur qui assume la responsabilité de la formation et la personne (ou son représentant légal) qui doit être formée".

Remarque 1 : Cette définition s'applique si le terme d'"apprentissage" est employé dans le contexte de la formation professionnelle.

Remarque 2 : On parle aussi d'apprentissage pour désigner l'acquisition de connaissances et/ou d'aptitudes (cf.A.4.)

B.12. FORMATION EN COURS D'EMPLOI

"Formation donnée dans une entreprise sur un poste de travail où l'exécution normales des tâches y relatives est utilisée pour représenter les connaissances et les savoir-faire exigés".

Remarque 1 : La formation en cours d'emploi constitue toujours une formation réduite valable en général seulement pour un poste de travail déterminé ou pour des postes analogues.

Remarque 2 : Ce terme est à employer de préférence au terme "formation sur le tas" utilisé dans le même sens.

B.13. ATELIER DE FORMATION

"Atelier ou toute autre installation similaire (par exemple, chantier, cuisine, etc.) servant principalement à la formation pratique".

Remarque : L'atelier de formation doit être conçu et équipé dans cette perspective et disposer d'un personnel qualifié.

C. TERMS RELATING TO THE STRUCTURE OF EDUCATION

C.1. GENERAL EDUCATION

"Studies and education without direct vocational aim".

C.2. VOCATIONAL EDUCATION

a. in the wide sense : "Education and training aimed, to a greater or lesser extent, at preparing the individual for an occupation, trade or job or a group of occupational trades or jobs".

b. in the narrow sense : "Formal education whose main aim is direct preparation for immediate work as an operative". (cf. E.1.)

Comment 1 : In addition to its vocational aim, such education, in the narrow sense, cannot neglect the general objectives of education.

Comment 2 : Vocational education may be full-time or part-time, in the form of day-release or block-release.

C.3. TECHNICAL EDUCATION

"Education and training which lead directly or indirectly to levels of qualification higher than that of operative and which accordingly comprise a wider range of theoretical and scientific subjects".

Comment 1 : Technical education may be given either as part of higher or university education or in the course of upper secondary education.

C. TERMES RELATIFS A LA STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT

Remarque préalable : S'il était difficile de faire admettre intégralement la recommandation proposée en A.3. pour remplacer dans la mesure du possible le terme "enseignement" par celui de "éducation", il serait cependant indiqué de préciser que, dans le contexte de la terminologie suivante, le terme "enseignement" est à considérer comme équivalent à celui de "éducation scolaire".

C.1. ENSEIGNEMENT GENERAL

"Etudes et éducation sans objectif professionnel direct".

C.2. ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

a. au sens large : "Education et formation visant dans une mesure plus ou moins grande, la préparation de l'individu à l'exercice d'une ou d'un groupe de professions, de métiers ou d'emplois".

b. au sens restreint : "Education scolaire ayant pour objectif principal la préparation directe à l'entrée immédiate dans la vie active comme agent d'exécution" (ouvrier non qualifié, cf. E.1).

Recommandation : S'il peut y avoir confusion dans l'emploi de ce terme, il conviendra de préciser s'il est utilisé au sens large ou au sens restreint.

Remarque 1 : En dehors de l'objectif professionnel, l'enseignement professionnel, au sens restreint, ne peut pas négliger l'objectif général de l'éducation.

Remarque 2 : L'enseignement professionnel peut être à plein temps ou à temps partiel. Le temps partiel peut prendre deux formes : l'alternance ou les périodes en bloc.

C.3. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

"Education et formation scolaires qui préparent directement ou indirectement à des niveaux de qualifications supérieures à celui de l'agent d'exécution et qui, de ce fait, comportent une partie plus grande de matières théoriques et scientifiques".

Remarque 1 : L'enseignement technique est un enseignement professionnel au sens large du terme et il peut se situer au niveau de l'enseignement supérieur et universitaire comme celui du second cycle.

Comment 2 : In addition to its vocational aim, technical education cannot neglect the general objectives of education. (cf. C.2., Comment 1).

Comment 3 : Technical education may be preceded by a more limited vocational education course.

C.4. TECHNICAL AND VOCATIONAL EDUCATION

It is often difficult to draw a clear line between "technical education" and "vocational education" because of the organisation of education in the various countries. It would thus be useful to adopt the combined term "technical and vocational education" unless it is desired to stress the more specific nature of one or other of the components.

C.5. PRE-VOCATIONAL EDUCATION

"Education given before actual vocational education and covering a range of activities with a view to facilitating the choice of occupation".

Comment : Such education may form part of general education in the final period of compulsory schooling or may be given at the beginning of technical and vocational studies. It is transitional by nature.

C.6. SECONDARY EDUCATION

"Formal education for persons aged between 10/12 and 18/19 generally comprising two parts :

- lower secondary education for those aged between 10/12 and 15/17 :
- upper secondary education for those aged between 15/16 and 18/19".

C.7. COMPULSORY EDUCATION

"Period during which young people are required to undergo formal education".

Remarque 2 : En dehors de l'objectif professionnel, l'enseignement technique ne peut pas négliger l'objectif général de l'éducation. (cf. C.2. Remarque 1)

Remarque 3 : Il est bien entendu que l'enseignement technique peut avoir lieu à la suite d'un enseignement professionnel préalable.

C.4. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Suivant l'organisation et les structures de l'enseignement dans les différents pays, il est souvent difficile de délimiter les sphères de l'enseignement technique et de l'enseignement professionnel. Voila pourquoi il serait utile d'employer le terme combiné "enseignement technique et professionnel" à moins de vouloir relever le caractère plus spécifique de l'un ou de l'autre des termes composants.

C.5. ENSEIGNEMENT PRE-PROFESSIONNEL

"Education se situant avant l'éducation professionnelle proprement dite et recouvrant une gamme d'activités en vue de faciliter le choix professionnel".

Remarque : Cette éducation peut se faire soit dans le cadre de l'enseignement général pendant la période finale de la scolarité obligatoire, soit au début des études techniques et professionnelles et elle présente un caractère de transition.

C.6. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

"Education scolaire s'adressant aux jeunes des groupes d'âge 10/12 à 18/19 ans et comprenant en général deux cycles :

- l'enseignement secondaire du premier cycle qui s'adresse aux jeunes des groupes d'âge 10/12 à 15/17 ans ;
- l'enseignement secondaire du deuxième cycle qui s'adresse aux jeunes des groupes d'âge 15/16 à 18/19 ans".

C.7. SCOLARITE OBLIGATOIRE

"Période pendant laquelle les jeunes sont astreints à fréquenter une école".

C.8. VOCATIONAL SCHOOL

"An institution or part of an institution, state-owned or private, which offers vocational education".

Comment : Such a school may provide several types of education. Thus there may be schools for commerce, agriculture, etc...

C.9. TECHNICAL SCHOOL

"An institution or part of an institution, state-owned or private, which offers technical education".

C.10. SECONDARY TECHNICAL SCHOOL

"A technical school which offers technical education up to a standard comparable with the completion of general secondary education".

Comment : The term is mainly used to mark the contrast with higher or post-secondary technical studies.

C.11. TRAINING CENTRE

"Institution outside the formal education system providing vocational training".

C.12. DISCIPLINE (subject or group of subjects)

"Field of knowledge in a curriculum".

C.13. TECHNOLOGY

a) "The scientific study of technical phenomena".

b) "Sum total of industrial or craft applications of the sciences".

C.14. TECHNIQUE

"Working method or methods ; manner of performance".

C.8. ECOLE PROFESSIONNELLE

"Institution ou partie d'institution, publique ou privée, qui dispense un enseignement professionnel".

Remarque : Une école professionnelle peut dispenser plusieurs types d'enseignements. Ainsi on peut avoir des écoles professionnelles commerciales, agricoles, etc...

C.9. ECOLE TECHNIQUE

"Institution ou partie d'institution, publique ou privée, qui dispense un enseignement technique".

Remarque : Le terme "collège technique" est à éviter.

C.10. ECOLE TECHNIQUE SECONDAIRE

"Ecole technique qui dispense un enseignement technique conduisant à un niveau comparable à celui de la fin des études secondaires générales".

Remarque : Le terme est employé surtout pour marquer la différence avec les études techniques tertiaires ou postsecondaires.

C.11. CENTRE DE FORMATION

"Etablissement qui, en dehors du cadre scolaire, assure une formation professionnelle".

C.12. DISCIPLINE

"Domaine de connaissances dans un programme d'études (ou curriculum)".

C.13. TECHNOLOGIE

"Etude scientifique des phénomènes techniques".

Remarque : La technologie peut avoir un caractère descriptif ou normatif.

C.14. TECHNIQUE (substantif)

Peut avoir deux significations qu'il est facile de distinguer suivant le contexte dans lequel le terme est employé :

a. "Ensemble des applications industrielles ou artisanales des sciences".

C.15. TECHNICAL

Can have three meanings :

a) "Pertaining in general to technology considered as the sum total of industrial or craft applications of the sciences" ;

b) "Peculiar to an art or science" (eg. technical terms) ;

c) See under C.3., C.4., C.9. and C.10. for the meaning of the word when used in conjunction with an educational term.

b. "Ensemble des procédés d'un art ou d'un métier". (Exemple : la technique de la peinture).

Remarque : Dans le sens b. le terme est employé souvent au pluriel. Exemples : les techniques de fabrication, les techniques de diffusion, etc...

C.15. TECHNIQUE (adjectif)

Peut avoir trois significations :

a. "Tout ce qui est en rapport avec la technique considérée comme l'ensemble des applications industrielles ou artisanales des sciences".

b. "Ce qui appartient en propre à un art ou à une science" (Exemple : termes techniques).

c. La signification de l'adjectif "technique" associé à un terme d'enseignement se retrouve au C.3., C.4., C.9., C.10.

D. TERMS RELATING TO EMPLOYMENT

D.1. EMPLOYMENT or JOB

Can be used in two senses :

a) "Any regular or intermittent paid work performed for an employer" - 'employment"

b) "The sum total of duties connected with a post" - "a job".

D.2. PROFESSION or OCCUPATION

"Any specific type of work, manual or not, by which it is possible to earn a living".

D.3. CRAFT or TRADE

"Manual or mechanical occupation".

D.4. SKILLED TRADE or SKILLED WORK

"Any industrial, craft or other activity that is officially or traditionally recognised as requiring special skills which can be acquired only after some years of study, training or practice".

D.5. WORKER

"Any person performing work, manual or not ; in particular any person in employment at any level or in any branch of the economy".

D.6. MANUAL WORKER

"Worker in industrial, craft or agricultural employment at a level not exceeding that of skilled worker".

D.7. SELF-EMPLOYED CRAFTSMAN

"Person carrying on a manual trade on his own account, either alone, with members of his family or with workers skilled in that trade".

D.8. QUALIFICATION

"Sum total of the theoretical knowledge, practical skills and experience recognised as necessary to practise a particular profession or to carry out a particular job".

D. TERMES RELATIFS A L'EMPLOI

D.1. EMPLOI

Le terme peut être employé dans deux sens :

a. "Tout travail, régulier ou intermittent, rémunéré et éxécuté pour un employeur".

b. "Ensemble des fonctions relatives à un poste de travail".

D.2. PROFESSION

"Tout type de travail déterminé, manuel ou non, dont on peut tirer ses moyens d'existence".

D.3. METIER

Bien que, de fait, synonyme du terme "profession", il conviendrait d'en limiter l'emploi aux activités professionnelles manuelles ou mécaniques.

D.4. METIER QUALIFIE ou TRAVAIL QUALIFIE

"Toute activité, industrielle, artisanale ou autre, dont l'exercice est reconnu, officiellement ou traditionnellement, comme exigeant des qualifications spéciales qui ne peuvent être acquises qu'après plusieurs années d'études, de formation ou de pratique".

D.5. TRAVAILLEUR

"Toute personne qui exécute un travail, manuel ou non, et plus particulièrement toute personne qui occupe un emploi à quelque niveau et dans quelque secteur économique que ce soit".

D.6. OUVRIER

"Travailleur qui occupe un emploi industriel, artisanal ou agricole aux niveaux inférieurs de qualification".

D.7. ARTISAN

"Personne qui exerce un métier manuel pour son compte, seul ou avec des membres de sa famille ou avec l'aide d'ouvriers qualifiés à cet effet".

D.8. QUALIFICATION

"Ensemble des connaissances, des savoir-faire et de l'expérience reconnu comme nécessaire pour exercer une profession ou pour occuper un emploi".

E. TERMS RELATING TO LEVELS OF QUALIFICATION

E.1. UNSKILLED WORKER or OPERATIVE

"Person whose job demands only a minimum of instruction during employment".

E.2. SEMI-SKILLED WORKER

"Person who has been trained for a limited number of tasks or duties connected with a skilled job, but who does not possess all the practical skills and technical knowledge required for a skilled occupation or trade, officially or traditionally recognised as such".

E.3. SKILLED WORKER or CRAFTSMAN

"Person who has acquired all the practical skills and technical knowledge for a skilled occupation or trade, officially or traditionally recognised as such".

E.4. SUPERVISOR

"Person in industry who, as the result of adequate experience or additional training, has the duty of directing and supervising the work of a large or small group of workers and is capable of planning and organising the group's work and of training the workers in his charge in the course of their work".

E.5. MASTER CRAFTSMAN (self-employed)

"Craftsman who, as the result of adequate experience as a skilled worker and/or additional training, is capable of managing an undertaking and can provide the training for the workers in that undertaking".

E. TERMES RELATIFS AUX NIVEAUX DE QUALIFICATION

E.1. TRAVAILLEUR ou OUVRIER NON-QUALIFIE

"Personne dont l'emploi ne requiert qu'un minimum d'instruction en cours d'emploi".

Remarque : Comme synonyme d'ouvrier non qualifié on emploie souvent le terme de "manoeuvre".

E.2. TRAVAILLEUR ou OUVRIER SEMI-QUALIFIE

"Personne qui a été formée en vue d'un nombre limité de tâches ou de fonctions relevant d'un travail qualifié, mais qui ne possède pas l'ensemble des qualités pratiques et des connaissances techniques requises pour l'exercice d'une profession ou d'un métier qualifié et reconnu comme tel officiellement ou traditionnellement".

Remarque : Dans le sens indiqué on utilise parfois les termes de "travailleur spécialisé" ou "d'ouvrier spécialisé", termes qui ne sont guère recommandables, si l'on veut éviter toute confusion avec le "spécialiste" qui peut être une personne hautement qualifiée.

E.3. TRAVAILLEUR ou OUVRIER QUALIFIE

"Personne qui a acquis l'ensemble des capacités pratiques et des connaissances techniques requises pour l'exercice d'une profession ou d'un métier qualifié et reconnu comme tel officiellement ou traditionnellement".

Remarque : Dans l'artisanat on utilise souvent le terme de "compagnon" comme synonyme d'"ouvrier qualifié".

E.4. AGENT DE MAITRISE

"Personne qui, dans l'industrie, à la suite d'une expérience suffisante ou d'une formation complémentaire, a pour fonction de diriger et de contrôler les activités d'une équipe plus ou moins grande de travailleurs et qui en plus est capable de planifier et d'organiser le travail de cette équipe, ainsi que de former en cours d'emploi les travailleurs dont elle a la charge".

E.5. MAITRE ARTISAN

"Personne qui, dans l'artisanat, à la suite d'une expérience suffisante comme ouvrier qualifié (compagnon) et/ou d'une formation complémentaire, est capable de gérer une entreprise artisanale et d'assurer la formation des travailleurs de cette entreprise".

E.6. TECHNICIAN

"Person whose duties require knowledge and skills of a more practical nature than those required of a qualified engineer or a university-trained research worker but more theoretical than those of a skilled worker or supervisor".

Comment 1 : The level of training received by a technician is at least equivalent to that reached at the end of secondary education.

Comment 2 : The duties of a technician cover a wide range of jobs of varying intricacy, depending on his standard of training and professional experience.

Comment 3 : Within the range covered by the above definition, three different grades of technicians are often distinguished in ascending order : assistant technician, technician, senior technician. It is virtually impossible to establish clear-cut distinctions between these grades in many industries.

E.7. ENGINEER or TECHNOLOGIST

"Person who has received technical training of university standard or whose duties ordinarily correspond to such a level of training".

E.8. CRAFT CERTIFICATE

"Certificate of qualification as a skilled worker awarded at the end of training".

Comment : This certificate may be awarded by a competent organisation or by a government body following qualifying tests or an examination taken at the end of training.

E.6. TECHNICIEN

"Personne dont les fonctions requièrent des connaissances et des capacités d'un caractère plus pratique que celle exigées d'un ingénieur diplômé ou d'un chercheur de formation universitaire, mais d'un caractère plus théorique que celles demandées à un travailleur qualifié ou à un agent de maîtrise".

Remarque 1 : Le niveau de formation reçue par un technicien correspond au moins à celui atteint à la fin des études secondaires.

Remarque 2 : Les tâches confiées aux techniciens recouvrent une vaste gamme de fonctions plus ou moins délicates suivant leur niveau de formation et suivant leur expérience professionnelle.

Remarque 3 : A l'intérieur de la fourchette établie par la définition qui précède on distingue souvent plusieurs niveaux de techniciens qui sont par ordre croissant : l'agent technique, le technicien et le technicien supérieur, bien qu'une délimitation nette entre ces niveaux soit pratiquement impossible.

E.7. INGENIEUR

"Personne ayant reçu une formation technique de niveau universitaire ou qui est chargée de tâches dont l'exécution correspond normalement à ce niveau de formation".

E.8. CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

"Certificat délivré à la fin de la formation et attestant la qualification comme ouvrier qualifié".

Remarque : Ce certificat peut être délivré par les organisations professionnelles compétentes ou par une instance gouvernementale à la suite d'épreuves de qualification ou d'un examen de fin d'apprentissage.

F. TERMS RELATING TO GUIDANCE

In French, there is a distinction between "orientation" and "guidance" which does not exist in English.

F.2. GUIDANCE

"Continuous action to inform and guide young people during their period of studies or training by observing their intellectual and physical development and assessing their results and their rate of progress".

F.3. EDUCATIONAL GUIDANCE

"Sum total of measures and actions for informing and guiding young people in their choice of a course of study, having regard to each one's talents, skills and desires".

F.4. VOCATIONAL GUIDANCE

"Sum total of measures and actions for informing and guiding young people in their choice of occupation, having regard to each one's talents, skills, desires and prospects of obtaining a job in the occupation in question".

F. TERMES RELATIFS A L'ORIENTATION

F.1. ORIENTATION

"Action ponctuelle pour guider l'élève. Effet de cette action".

F.2. GUIDANCE

"Action continue en vue d'informer et de guider les jeunes pendant la période d'études ou de formation grâce à une observation de leur développement intellectuel et physique, ainsi qu'à l'évaluation de leurs résultats et de leur rythme de progression".

F.3. ORIENTATION SCOLAIRE

"Ensemble des mesures et des actions susceptibles d'informer et de guider les jeunes dans le choix de leurs futures études compte tenu de leurs aptitudes, de leurs capacités et de leurs convenances".

F.4. ORIENTATION PROFESSIONNELLE

"Ensemble des mesures et des actions susceptibles d'informer et de guider les jeunes dans le choix de leur future profession, compte tenu de leurs aptitudes, de leurs capacités, de leurs convenances et des chances d'obtenir un emploi dans cette profession".

G. TERMS RELATING TO TEACHING AND/OR TRAINING STAFF

Preliminary comment : In this field, definitions need to be based on duties rather than job titles, which vary from country to country and are somewhat arbitrary.

G.1. EDUCATOR

a. In the wide sense : "A person concerned with the education of others".

Comment : Parents are educators in this sense as well as teachers and those concerned with educating young people and adults outside the formal education system.

b. In the narrow sense : "A person with educational responsibilities outside the formal educational system or in special conditions".

Comment : Among educators in the narrow sense may be counted, for example, group leaders in youth organisations, or persons responsible for educating mentally handicapped young people.

G.2. TEACHER

"A person responsible for teaching in a state-owned or private education institution of any level".

G.3. TECHNICAL TEACHER

"Teacher of technical subjects, in particular those presented from a theoretical or scientific angle".

G.4. CRAFT TEACHER

"Teacher of technical subjects presented with a view to related practical work".

G. TERMES RELATIFS AU PERSONNEL ENSEIGNANT ET/OU AU PERSONNEL DE FORMATION

Remarque préalable : Dans ce domaine il convient d'axer les définitions sur les fonctions plutôt que sur les dénominations de service qui varient d'un pays à l'autre et qui sont entachées d'arbitraire.

G.1. EDUCATEUR

a. au sens large : "Personne qui s'occupe de l'éducation d'autrui".

Remarque : Sont considérés comme éducateurs dans ce sens les parents des enfants aussi bien que les enseignants et ceux qui s'occupent de l'éducation des jeunes et des adultes en dehors du système d'enseignement formel.

b. au sens restreint : "Personne ayant une charge d'éducation en dehors du système d'enseignement formel ou dans des conditions particulières".

Remarque : Au sens restreint, peuvent être considérés comme éducateurs par exemple les animateurs de groupes dans les organisations de jeunesse ou les personnes chargées de l'éducation des jeunes mentalement handicapés.

G.2. ENSEIGNANT

"Personne chargée d'une mission d'enseignement dans un établissement scolaire, public ou privé, à quelque niveau que ce soit".

Remarque : Dans quelques pays on emploie souvent comme synonyme les termes de "maître" (particulièrement dans l'enseignement primaire) ou de "professeur" (particulièrement dans l'enseignement secondaire). Autant que possible, il est recommandé d'éviter ces termes à moins qu'on n'y ajoute une mention indiquant clairement l'affectation réelle de ces personnes.

G.3. PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

"Enseignant de matières techniques et notamment de celles qui sont présentées sous un aspect théorique ou scientifique".

G.4. PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

"Enseignant de matières techniques présentées dans l'optique des travaux pratiques qui s'y rapportent".

G.5. INSTRUCTOR

"Person responsible for practical training and for transmission of the theoretical knowledge necessary for acquisition of a specific skill".

G.6. ASSISTANT INSTRUCTOR

"Person responsible for practical training".

G.7. TRAINING OFFICER - GROUP TRAINING OFFICER - DIRECTOR OF TRAINING

"A person employed in an organisation and having as his main duties the planning, organisation and supervision of training of the staff".

Comment : It would be preferable to use only the most general term, "training officer".

G.5. INSTRUCTEUR

"Personne chargée de la formation pratique et de la communication des connaissances théoriques nécessaires à l'acquisition de la compétence professionnelle visée".

Remarque : Souvent cette catégorie d'enseignants est désignée par les termes "professeur d'atelier" ou encore "professeur d'enseignement pratique". L'emploi de ces termes doit être évité.

G.6. MONITEUR

"Personne chargée de la formation pratique".

G.7. RESPONSABLE DE FORMATION - CHEF DU SERVICE DE FORMATION - DIRECTEUR DE LA FORMATION

"Personne employée par une entreprise ou par un groupe d'entreprises et ayant pour principales fonctions de planifier, d'organiser et de contrôler la formation donnée en entreprise, ainsi que les activités de formation du personnel de cette ou de ces entreprises se déroulant à l'extérieur".

Remarque : Il serait préférable d'utiliser uniquement le terme le plus général : "responsable de formation".

ALPHABETICAL INDEX

Term	Page
Apprenticeship	10
Craft or trade	15
Craft certificate	17
Discipline	13
Education	6
Education, compulsory	12
" formal	7
" general	11
" indirect	7
" informal	7
" pre-vocational	12
" secondary	12
" technical	11
" technical and vocational	12
" vocational	11
Educator	19
Employment or job	15
Guidance, educational	18
" vocational	18
Instruction	7
Instructor	19
Instructor, Assistant	19
Learning	7
Master Craftsman	16
Occupational practice period	9
Profession or occupation	15
Qualification	15
Refresher training	9
Re-training for re-deployment	9
Re-training for up-dating	9
School, secondary technical	13
" technical	13
" vocational	13
Self-employed craftsman	15
Skilled trade or skilled work	15
Supervisor	16

./.

INDEX ALPHABETIQUE

Terme	Page
Apprentissage	10
Artisan	15
Certificat d'aptitude professionnelle	17
Conversion	9
Discipline	13
Ecole professionnelle	13
Ecole technique	13
Ecole technique secondaire	13
Educateur	19
Education	6
" formelle	7
" indirecte	7
" informelle	7
Emploi	15
Enseignant	19
Enseignement	6
" pré-professionnel	12
" professionnel	11
" secondaire	12
" technique	11
" technique et professionnel	12
Formation	6
" de base	8
" continuée	9
" en cours d'emploi	10
" initiale	8
" professionnelle	8
Formation, Atelier de	10
Formation, Centre de	13
Formation, Responsable de formation, Chef de service de formation Directeur de la formation	20
Guidance	18
Ingénieur	17
Instructeur	20
Instruction	7
Maître-artisan	16

./.

Teaching 6

Teacher 19
" craft 19
" technical 19

Technology 13

Technical 14

Technician 17

Technique 13

Technologist or engineer 17

Training 6
" basic 8
" continued 9
" in employment (on the job)..... 10
" initial 8
" specialist 8
" vocational 8

Training centre 13

Training Officer, Group Training Officer, Director of Training 20

Training workshop 10

Worker 15
" manual 15
" semi-skilled 16
" skilled or craftsman 16
" unskilled or operative 16

Maîtrise, Agent de 16
Métier 15
Métier ou travail qualifié 15
Moniteur 20
Orientation professionnelle 18
Orientation scolaire 18
Ouvrier 15
Perfectionnement 9
Professeur d'enseignement professionnel . 19
Professeur d'enseignement technique 19
Profession 15
Qualification 15
Réadaptation 9
Recyclage 9
Scolarité obligatoire 12
Spécialisation ou formation spécialisée 8
Stage 9
Technicien 17
Technique (substantif) 13
Technique (adjectif) 14
Technologie 13
Travailleur 15
Travailleur ou ouvrier non qualifié 16
Travailleur ou ouvrier qualifié 16
Travailleur ou ouvrier semi-qualifié 16